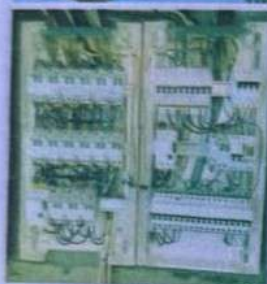


PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 10/2019/52252/01:1

DATE DU CONTRÔLE 31/01/2019 AGENT VISITEUR Benjamin Bernet
ADRESSE DU CONTRÔLE Rue du Mazy 23 - 6941 Izier TYPE DE CONTRÔLE Visite périodique (Art. 271)



DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation Rue du Mazy 23 - 6941 Izier
Type de locaux Unité d'habitation (maison)
Propriétaire Dumont
Responsable des travaux non communiqué
Revisite Certinergie Revisite Certinergie
Références du PV précédent 05/2017/7137/01

DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD) ORES ASSETS
Code EAN non communiqué
Numéro du compteur 68985102
Index jour/nuit 041337,1/042253,0
Type de raccordement
Câble compteur - tableau VOB 6mm²
Tension nominale de service 3x400V + N - AC
Courant nominal de la protection de branchement 15A

CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	OK	Nombre de tableaux	2	Nombre de circuits	voir plans
Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)					
Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête		ID - 40A - 300mA - type A - test OK	
Prise de terre	Piquets	Dispositif différentiel "sdb"		ID - 40A - 30mA - type A - test OK	
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	17,4	Raccordement		OK	
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	OK	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles		OK	
Test de continuité	Concluant	Eclairage/machines		OK	
Contrôle boucle de défaut	Concluant	Protection contre les contacts directs		OK	
Protection contre les contacts indirects	OK	Résistance minimale d'isolement mesurée (MΩ)		1,27	

CONCLUSION : CONFORME ☒

A la date du 31/01/2019, l'installation électrique de Rue du Mazy 23 - 6941 Izier est conforme au Règlement Général des Installations Électriques.
Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.
Un plombage en amont et en aval du dispositif de protection à courant différentiel résiduel est placé afin de rendre inaccessible ses bornes.

Le ou les schémas unifilaires et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.
Le prochain contrôle périodique est à effectuer, sans modification importante de l'installation électrique, avant le 31/01/2044.

Signature de l'agent

Signature du propriétaire